

**RÈGLEMENT DU JEU**  
« CALENDRIER DE L'AVENT 2023 DE PETARDS REUNION® »  
DU 02 AU 25 DÉCEMBRE 2023 »

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce Jeu « CALENDRIER DE L'AVENT 2023 DE PETARDS REUNION® » organisé par la société A.A.DISTRIBUTION, S.A. au capital de 7500,00 euros, immatriculée sous le numéro 522 120 211, dont le siège social est situé au 162 RUE MARTIN FLACOURT 97438 SAINTE MARIE.

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu.

### **ARTICLE 1 : DÉFINITIONS**

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes :

« Jeu » : le présent jeu en ligne intitulé « CALENDRIER DE L'AVENT 2023 DE PETARDS REUNION® » disponible du 02 décembre 2023 à 00h00 au 25 décembre 2023 à 23h59.

« Participant », « Joueur » ou « vous » : personne remplissant les conditions de l'article 3 du présent Règlement et qui participe au Jeu ;

« Site » : site internet accessible à l'adresse URL suivante : <https://petards-reunion.com/jeu2023/>

« Société organisatrice » ou « Organisateur » ou « nous » : la société A.A.DISTRIBUTION

### **ARTICLE 2 : DURÉE**

Le Jeu se déroulera du 02 décembre 2023 (10h30) au 25 décembre 2023 (18h00). Il est entendu que nous pourrions reporter ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent.

Le cas échéant, nous vous en informerons dans les meilleurs délais via :

<https://petards-reunion.com/jeu2023/>

### **ARTICLE 3 : PARTICIPANTS**

La participation au Jeu est sans obligation d'achat et gratuite (excepté pour les frais de participation et de connexion qui restent à la charge du participant), et ouverte à toute personne physique ayant 15 ans ou plus à l'exception des employés de la Société Organisatrice et des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la préparation du Jeu et des membres de la famille en ligne directe de l'ensemble de ces personnes, y compris les concubins.

Nous pourrions vous demander de nous faire parvenir une photocopie de votre carte d'identité à titre de justificatif.

La participation au Jeu et des lots n°1 à n°12 est limitée à une inscription sur les pages Facebook & Instagram de Pétards Réunion®, pour chaque lot en jeu.

La participation au Jeu et du 13ème lot est limitée uniquement aux 12 gagnants ayant remporté les lots n°1 à n°12.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que les gagnants répondent bien aux conditions de participation et, à défaut, de les disqualifier.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, les conditions d'utilisation du Site et des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Il est préalablement rappelé que le Jeu n'est pas associé, géré, ni sponsorisé par Facebook/Instagram et que le Participant ne fournira d'informations qu'à l'Organisateur et non à Facebook/Instagram.

## **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au Jeu s'effectue via ce lien disponible via les comptes Meta, la newsletter Pétards Réunion® : <https://petards-reunion.com/jeu2023/>

Toute connexion ou transmission de données effectuée à partir du compte du Participant sera réputée avoir été effectuée par la personne inscrite pour ce compte.

Pour participer au Jeu et des 12 premiers lots, les utilisateurs doivent :

1. Se rendre sur les pages Facebook & Instagram de Pétards Réunion® :  
<https://facebook.com/PetardsReunion/> - <https://www.instagram.com/petardsreunion/>

Lien disponible via les comptes Meta, la newsletter Pétards Réunion®, ainsi que les différents affichages relayant le lien du jeu : <https://petards-reunion.com/jeu2023/>

2 . Cliquer sur la publication du jour sur Facebook ou Instagram

3 . Remplir les 4 conditions suivantes sur chaque publication du lot en jeu avant le tirage :

- Être abonné à la page Facebook ou le compte Instagram
- Liker (aimer) la publication du jour
- Identifier au minimum 3 ami(e)s en commentaire de la publication du jour
- Partager la publication du jour en Story sur son compte

Le Participant doit utiliser l'un des supports suivant pour répondre :

- Son téléphone portable,
- Son ordinateur,
- Sa tablette.

À l'issue de chaque participation au Jeu du lot n°1 au lot n°12, la Société Organisatrice organisera un tirage au sort parmi les Participants remplissant les conditions pour sélectionner un gagnant pour chaque lot en jeu.

Seul les 12 gagnants du lot n°1 au lot n°12, seront considérés comme participants au Jeu du lot n°13.

La Société Organisatrice organisera un tirage au sort final parmi ces 12 Participants pour sélectionner le gagnant du lot n°13.

Les Participants s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu.

Un gagnant qui aura triché sera de plein droit déchu de tout lot.

## **ARTICLE 5 : DESCRIPTION DES LOTS**

Le Jeu est doté des cadeaux suivants :

Lot n°1 mise en jeu le 02/12/2023 de 10h30 à 18h :

- 1 Coffret « Ti Piment– 16 Départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 16€
- Tirage au sort : 02/12/2023 à 22h
- Annonce du gagnant : 02/12/2023 à 23h30

Lot n°2 mise en jeu du 03/12 à 8h30 au 04/12 à 18h :

- 1 Coffret « Nuit d'étoiles – 36 départs – Calibre 15mm »
- Valorisation TTC: 16€
- Tirage au sort : 04/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 04/12/2023 à 19h30

Lot n°3 mise en jeu du 05/12 à 8h30 au 06/12 à 18h :

- 1 Coffret «Maloya – 16 départs – Calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 16€
- Tirage au sort : 06/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 06/12/2023 à 19h30

Lot n°4 mise en jeu du 07/12 à 8h30 au 08/12 à 18h :

- 1 Coffret « Papangue – 16 départs – Calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 16€
- Tirage au sort : 08/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 08/12/2023 à 19h30

Lot n°5 mise en jeu du 09/12 à 8h30 au 10/12 à 18h :

- 1 Coffret « Phoenix Dragon – 19 Départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 20€
- Tirage au sort : 10/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 10/12/2023 à 19h30

Lot n°6 mise en jeu du 11/12 à 8h30 au 12/12 à 18h :

- 1 Coffret « Le Gouffre – 19 Départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 20€
- Tirage au sort : 12/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 12/12/2023 à 19h30

Lot n°7 mise en jeu du 13/12 à 8h30 au 14/12 à 18h :

- 1 Coffret « Grand Galet – 19 Départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 20€
- Tirage au sort : 14/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 14/12/2023 à 19h30

Lot n°8 mise en jeu du 15/12 à 8h30 au 16/12 à 18h :

- 1 Coffret « Nuit Tropicale – 8 Départs – calibre 30mm »
- Valorisation TTC: 22€
- Tirage au sort : 16/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 16/12/2023 à 19h30

Lot n°9 mise en jeu du 17/12 à 8h30 au 18/12 à 18h :

- 1 Coffret « Étang-Salé Beach – 8 Départs – calibre 30mm »
- Valorisation TTC: 22€
- Tirage au sort : 18/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 18/12/2023 à 19h30

Lot n°10 mise en jeu du 19/12 à 8h30 au 20/12 à 18h :

- 1 Coffret « Bassin Bleu – 8 Départs – calibre 30mm »
- Valorisation TTC: 22€
- Tirage au sort : 20/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 20/12/2023 à 19h30

Lot n°11 mise en jeu du 21/12 à 8h30 au 22/12 à 18h :

- 1 Coffret « Matouta – 25 départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 25€
- Tirage au sort : 22/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 22/12/2023 à 19h30

Lot n°12 mise en jeu du 23/12 à 8h30 au 24/12 à 18h :

- 1 Coffret « Dimitile – 25 départs – calibre 20mm »
- Valorisation TTC: 25€
- Tirage au sort : 24/12/2023 à 19h
- Annonce du gagnant : 24/12/2023 à 19h30

Lot n°13 mise en jeu du 02/12 à 10h30 au 24/12 à 18h :

- 1 billets d'avion aller-retour Réunion Maurice en Économique, validité de 1 an et sont soumis à disponibilité
- Participation réservé aux 12 gagnants des lots n° 1 à 12.
- Valorisation TTC : 250 €
- Tirage au sort : 25/12/2023 à 18h
- Annonce du gagnant : 25/12/2023 à 19h

**Valeur totale des lots estimée : 490,00 €**

## **ARTICLE 6 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS**

Les gagnants du lot n°1 au lot n°12 font partie de la liste des Participants qui ont rempli les conditions de participation au jeu sur les réseaux sociaux, sur chaque lot en jeu.

Le gagnant du lot n°13 fait partie de la liste des 12 Participants qui ont remporté le lot n°1 au lot n°12.

La Société Organisatrice informera le gagnant de son gain via message privé.

Le tirage au sort se fera par l'intermédiaire d'une plateforme électronique dès la fin du délai imparti.

Le gagnant devra confirmer à la Société organisatrice son identité et ses coordonnées (nom, prénoms, et numéro de téléphone), par message dans un délai de 7 jours à compter du jour où la Société Organisatrice les aura informés de leur qualité de gagnant.

La Société Organisatrice remettra le lot n°1 au lot n°12 aux gagnants dans un délai de 7 jours à compter du jour où le gagnant a communiqué à la Société Organisatrice ses coordonnées.

La Société Organisatrice remettra le lot n°13 au gagnant dans un délai de 60 jours à compter du jour où le gagnant a communiqué à la Société Organisatrice ses coordonnées.

Le lot n°13 ne pourra excéder la valeur de 250€ TTC, pour le règlement du billet d'avion A-R Réunion Maurice en classe économique, valable 1 an à partir du 26/12/2023.

Le gagnant du lot n°13 pourra compléter par ses propres moyens le règlement du billet, si son montant dépasse les 250€ TTC, en fonction de la date choisie.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable du retard de la remise d'un lot qui ne serait pas de son fait.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne que le gagnant et ne pourra donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente.

Nous ne serons pas tenu d'attribuer le lot, si le gagnant (i) n'a pas communiqué correctement, et/ou dans les délais impartis, ses coordonnées ou (ii) ne s'est pas conformé au présent règlement.

Si pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice les gagnants ne pouvaient pas profiter de leur dotation, celle-ci serait définitivement perdue et ne serait pas attribuée.

Les dotations octroyées par A.A.DISTRIBUTION ne pourront en aucun cas être repris ni échangés contre leur valeur en espèce, ou contre tout bien ou prestation quelconque.

Leur revente ou leur transfert, de quelque façon et par quelque moyen que ce soit, sont strictement interdits.

Les dotations octroyées par A.A.DISTRIBUTION ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation quelconque.

## **ARTICLE 7 : AUTORISATIONS**

Le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son nom, prénom, son pseudo et, le cas échéant, le commentaire posté dans le cadre du Jeu, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au présent Jeu, pendant une durée de deux ans, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le(s) lot(s) gagné(s).

## **ARTICLE 8 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La participation au Jeu implique la collecte et le traitement des données personnelles des Participants. Le traitement a pour base légale le consentement des Participants.

Ces données sont les suivantes :

Nom prénom et pseudo pour les Participants au Jeu,

Nom, prénom, adresse mail et adresse postale complète pour le gagnant du Jeu.

Les données personnelles ainsi collectées sont traitées par la Société Organisatrice, en tant que responsable du traitement.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à déterminer et répondre à vos attentes. Le destinataire des données est A.A.DISTRIBUTION. Conformément à la loi « Informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez- vous adresser à A.A.DISTRIBUTION, 162 RUE MARTIN FLACOURT 97438

A l'issue de la durée de conservation susvisée, la Société Organisatrice procédera à l'effacement définitif des données encore en sa possession.

Les personnes qui exercent le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu devront renoncer à leur participation.

Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que la Société Organisatrice ait obtenu votre accord exprès préalable, à cet effet ».

## **ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ**

Nous ne pouvons en aucun cas être tenu Responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux, dommages résultant de l'utilisation des lots par les gagnants ou de tout vice ou défaut affectant les lots ...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

En cas de survenance de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site : <https://petards-reunion.com/jeu2023/>

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

## **ARTICLE 10 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement et fera l'objet d'une annonce sur le Site.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

## **ARTICLE 11 : CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est disponible et téléchargeable dans le post publié sur le Site, par la Société Organisatrice, qui décrit les modalités du Jeu.

Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande auprès de la Société Organisatrice à l'adresse suivante : A.A.DISTRIBUTION – 162 RUE MARTIN FLACOURT 97438. Le règlement ne peut être envoyé qu'une seule fois par foyer, par lettre simple tarif eco.